

dictatures. Mais en Angleterre, à cause de l'esprit qui anime la monarchie et qui l'adapte au mouvement croissant de la démocratie, la Couronne a maintenu une puissance transcendante. Jamais peut-être le trône n'a été occupé par un souverain plus capable ou plus acceptable par la nation, et les cœurs des peuples britanniques dans toutes les parties de l'univers, souscrivent au message que nous allons transmettre.

Grâce à la bienveillance de cette Chambre qui m'a choisi comme un de ses délégués parlementaires, j'ai eu l'occasion de me rendre au Sud-Africain et d'assister à deux grandes assemblées où était présent le Gouverneur général de la colonie, et d'y voir les tribus de naturels. J'ai pu alors comprendre, comme l'ont compris tous ceux qui ont voyagé dans les pays moins civilisés de l'empire britannique, que la Couronne est le grand lien qui unit ensemble les parties de ce vaste empire.

La motion est adoptée.

L'honorable M. DANDURAND propose:

Que Son Honneur le Président signe ladite Adresse au nom du Sénat.

La motion est adoptée.

L'honorable M. DANDURAND propose:

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ladite adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi et a rempli l'espace laissé en blanc par les mots: "Sénat et".

La motion est adoptée.

L'honorable M. DANDURAND propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:
A Son Excellence le très honorable vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, chevalier grand commandeur de l'Ordre très éminent de l'Empire des Indes, chevalier grand-croix de l'Ordre très excellent de l'Empire britannique, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, le Sénat et du Canada, en Parlement, assemblés, avons adopté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi afin d'exprimer la gratitude et la réjouissance du peuple du Canada pour l'espoir du complet rétablissement de Sa Majesté, et prions respectueusement Votre Excellence qu'il lui plaise de transmettre cette adresse, de la façon qui paraîtra convenable à Votre Excellence, pour qu'elle soit déposée au pied du Trône.

La motion est adoptée.

L'honorable M. DANDURAND propose:

Que ladite Adresse soit grossoyée et que Son Honneur le Président la signe au nom du Sénat.

La motion est adoptée.

L'hon. M. WILLOUGHBY.

L'honorable M. DANDURAND propose:

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté cette adresse pour laquelle il sollicite son agrément.

La motion est adoptée.

PRESENTATION DE PORTRAITS DE SOUVERAINS

L'honorable M. DANDURAND: Honorables messieurs, au début de la session de l'an dernier, le premier ministre annonça au Parlement que Sa Majesté le Roi, pour commémorer le jubilé de diamant de la Confédération, avait donné au Canada, pour qu'on les suspende aux murs de nos édifices parlementaires, les portraits de feu Sa Majesté le Roi Edouard et la Reine Alexandra, et de Sa Majesté le Roi Georges et la Reine Marie. Comme ces peintures très artistiques décorent l'entrée de notre Chambre, je désire exprimer, en votre nom, la gratitude du Sénat pour ces dons si précieux qui nous rappelleront celui au nom duquel nous légiférons. La famille royale est tellement aimée de notre peuple que nous sentons que c'est un réel privilège d'avoir, pour ainsi dire, la présence de ses membres au milieu de nous.

HOMMAGES A LA MEMOIRE DES SENATEURS DECEDES

FEU LES HONORABLES W.-B. ROSS ET JOHN WEBSTER

L'honorable RAOUL DANDURAND: Honorables messieurs, c'est pour moi un triste devoir de vous rappeler la mort de deux de nos collègues—le sénateur Ross, de Halifax, et le sénateur Webster, Brockville—décédés depuis notre départ en juin dernier.

Le sénateur Ross entra au Sénat en 1912. Sa renommée l'avait précédé ici, car il s'était distingué dans la capitale de sa province, Halifax, où il était devenu l'un des membres les plus éminents du Barreau de la Nouvelle-Ecosse. Il appartenait à cette nombreuse phalange d'avocats dont la réputation avait dépassé les limites de la Nouvelle-Ecosse et même les limites des provinces maritimes. Je n'ai pas besoin de mentionner les noms de tous ces hommes brillants que la ville de Halifax a envoyés dans la sphère fédérale. Je sais que le sénateur Ross était un collègue du très honorable sir Robert Borden, qu'ils vécut pratiquement côte-à-côte pendant un grand nombre d'années et que ce dernier avait la plus grande admiration pour le travail accompli par le sénateur Ross et pour son sens des lois. Aussi, ce ne fut pas une surprise pour cette Chambre quand le premier minis-